

Questions orales

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, les députés de notre parti ne trouvent rien à redire à l'analyse du ministre relativement à la nécessité d'établir des taux d'intérêt fixes. C'est précisément ce que nous nous appliquons à démontrer lorsque la Chambre a été saisie de la loi sur les banques il y a quelques temps.

Le ministre pourrait-il préciser à l'intention de la Chambre—ou s'engager à le faire un peu plus tard si pour le moment il en était incapable—comment il arrive à distinguer entre les agriculteurs qui par suite des nouvelles dispositions seront admissibles aux obligations pour l'expansion des petites entreprises et ceux qui, tout en n'y étant pas tout à fait admissibles, pourraient, comme le budget le donne à entendre, obtenir une aide supplémentaire de la Société du crédit agricole? Le ministre pourrait-il nous dire comment il arrive à les distinguer? Quels sont les agriculteurs exclus de la première catégorie qui pourraient obtenir une aide supplémentaire de la Société du crédit agricole?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): J'ai rencontré hier le président de la Société du crédit agricole, madame le Président, et je dois le rencontrer de nouveau demain matin. Nous espérons pouvoir établir un critère. Celui qui prend connaissance des documents budgétaires comprend sans trop de difficulté de quelle façon les agriculteurs pourront avoir accès aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Certains députés ont donné à entendre que ces obligations n'aideraient pas grand monde. Pourtant, elles aident déjà bien du monde même dans le cadre de la proposition que certaines institutions bancaires ont formulées et en vertu de laquelle le gouvernement permet aux agriculteurs qui ne sont pas constitués en sociétés d'emprunter par le biais des obligations pour l'expansion de la petite entreprise; ces institutions bancaires ont agi ainsi en espérant que le gouvernement le permettrait. Le gouvernement a déjà donné suite à cette proposition et, sauf erreur, des agriculteurs en difficulté ont déjà emprunté plus de 100 millions de dollars. D'ici la fin de la semaine, nous déterminerons les conditions qu'ils devront remplir.

* * *

● (1440)

LES COMMUNICATIONS

L'ACCEPTATION INTERNATIONALE DE LA POSITION
CANADIENNE SUR L'INTERVALLE ENTRE LES STATIONS MA

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Étant donné l'intérêt qu'ont manifesté les représentants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs au début de cette année et les instances qu'ils ont faites au sujet des négociations internationales concernant l'intervalle de dix kilohertz entre les stations de radiodiffusion MA et étant donné que le gouvernement a expressément déclaré avoir l'intention, après consultation avec l'industrie, d'exercer de fortes pressions au niveau international pour qu'on conserve le régime actuel d'attribution des fréquences, ce qui permettrait d'éviter les répercussions profondes que l'adoption de l'écart de neuf kilo-

hertz pourrait avoir sur plus de 300 radiodiffuseurs canadiens, le ministre pourrait-il faire le point à la Chambre sur ces négociations, préciser quelle a été l'orientation prise par le Canada et quelles sont les chances d'aboutissement de ces pourparlers?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, c'est un dossier qui intéresse énormément tous les députés. J'ai reçu des députés davantage d'instances sur cette question que sur aucune autre au cours des six ou dix derniers mois. Le gouvernement canadien a arrêté sa position après consultation étroite avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs, position qui a été approuvée par les députés des deux côtés de la Chambre, et il estime à ce titre que le Canada devrait militer pour le maintien de l'intervalle de dix kilohertz entre les stations de radiodiffusion MA.

Je suis heureux d'annoncer que mes collaborateurs viennent à l'instant de me faire savoir que la convention internationale réunie à Rio vient juste d'approuver la position canadienne et que le Canada l'a emporté sur un certain nombre d'autres pays qui étaient partisans d'adopter l'écart de neuf kilohertz, décision qui aurait coûté énormément d'argent aux radiodiffuseurs de notre pays.

* * *

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, tandis qu'il recevait à déjeuner avec des pétoncles, du filet mignon et de la salade d'endives au menu, des milliers de travailleurs du bâtiment étaient licenciés et des milliers d'autres Canadiens se retrouveront sans abri à cause des changements budgétaires concernant la déductibilité des coûts annexes. En nous livrant à un sondage auprès des promoteurs immobiliers du pays, nous avons dénombré 13,000 logements locatifs dont la construction a été annulée ou interrompue depuis que le ministre a présenté son budget. Environ 8,000 de ces logements locatifs sont situés à Vancouver où 1,200 travailleurs ont été licenciés.

Comme le gouvernement met au rancart des travaux de construction d'une valeur de 1 milliard de dollars simplement pour accroître ses recettes de 30 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, le ministre va-t-il au moins différer la date d'entrée en vigueur de ces mesures, la fixant au 1^{er} janvier 1982 plutôt qu'au 12 novembre, pour permettre l'achèvement des logements en construction? Il y a au moins 2,500 logements en construction ou prêts à sortir de terre. Va-t-il retarder la mise en œuvre de cette mesure budgétaire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je remarque que le député a soulevé cette question à la Chambre hier et que le ministre d'État aux finances en a pris note. Entre temps, le solliciteur général, le ministre des Travaux publics, le député de Mississauga-Nord et le député de Parkdale-High Park ont également soulevé la même question.